



## AIDE-MÉMOIRE

### MESURES POUR SÉCURISER L'ENTREPOSAGE DES MÉDICAMENTS



#### MESURES APPLICABLES À TOUS LES LIEUX D'ENTREPOSAGE (EX. : PHARMACIE ET UNITÉS DE SOINS)

##### Conserver les médicaments dans un lieu réservé et sous le contrôle du pharmacien

- Sections distinctes pour les médicaments
  - En inventaire
  - En attente de vérification
  - En attente de remise au patient
  - En attente de retour ou destruction, etc.

##### Identifier les médicaments dangereux et de niveau d'alerte élevé (ex. : logo, couleur, etc.)

##### Conserver séparément (ex. : section distincte, séparation physique, etc.) :

- Médicaments dangereux
- Médicaments à haut risque d'erreurs

##### Limitier l'accès aux stupéfiants, drogues contrôlées et substances ciblées

##### Vérifier périodiquement :

- La gestion des médicaments périmés
- Le respect des conditions d'entreposage (ex. : température)

##### Réconcilier l'inventaire utilisé à l'unité de soins avec les ordonnances

#### MESURES PARTICULIÈRES POUR LES MÉDICAMENTS À L'UNITÉ DE SOINS

##### Établir la liste et la quantité des médicaments en collaboration avec les autres professionnels

##### Limitier la variété de médicaments disponibles ainsi que les teneurs

##### Vérifier périodiquement que seuls les médicaments apparaissant sur la liste sont disponibles

##### Instaurer des mesures de traçabilité permettant de savoir qui a eu accès aux médicaments (ex. : cabinet décentralisé)

#### MESURES SPÉCIFIQUES

##### À la pharmacie

- Éviter d'entreposer les médicaments hors de leur emballage d'origine
- Considérer l'entreposage par classe pharmaceutique et par molécule

##### Cabinets décentralisés

- Privilégier l'accès aux médicaments seulement après la validation de l'ordonnance par un pharmacien
- Contrôler les médicaments pouvant être accessibles par dérogation (ex. : médicaments au commun)

##### Armoire de nuit

- Privilégier l'utilisation du cabinet décentralisé
- Autoriser l'accès uniquement durant les heures de fermeture de la pharmacie

##### Médication d'urgence et de réanimation

- Limiter les médicaments servant aux situations d'urgence et à la réanimation